

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 17 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 17 juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 11/07/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Marc ANDRIEU, Michèle BOUTONNET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Patricia LAUR, Elodie TROUCHE, Céline TRUEL.

Absent(s/es) excusé(s/es) : Franck ANDRIEU (donne pouvoir à Eric CARRARA), Patrick BOUSQUET (donne pouvoir à Patricia LAUR), Eric LAGARDE (donne pouvoir à Suzanne GINISTY), Patrick FRAYSSINHES (donne pouvoir à David MAZARS), Julie GUILLEMIN (donne pouvoir à Arnaud BRUGIER), Marc LAFARGE (donne pouvoir à Sébastien GARRIGUES), Noémie REBOUL (donne pouvoir à Céline TRUEL).

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents(es) : 11, Représenté(s-es) : 7, Votant(s-es) : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Révision des tarifs de location des salles des fêtes communales.

M. Le Maire indique que les tarifs des salles des fêtes n'ont pas été revus depuis 2022.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine ces tarifs qui entreront en application au 1^{er} septembre 2025 et qui sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Fait et délibéré, les jours, mois en ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

David MAZARS.



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 21/07/2025
Et publication le 21/07/2025

DCM N°1-2 du 17/07/2025



LOCATION SALLE DES FETES

Salle des Fêtes		Locataires concernés	Tarif
MAGRIN 274 m² (250 personnes)		Particuliers commune	110 €
		Associations et particuliers hors commune	480 €
		Réunion association et (ou) groupement hors commune	60 €
		Activités lucratives et répétitives	10 €/heure
MILHAC 120 m² (100 personnes)		Particuliers commune	80 €
		Associations et particuliers hors commune	360 €
		Réunion association et (ou) groupement hors commune	40 €
		Activités lucratives et répétitives	10 €/heure
CEIGNAC	Annexe 1 et 2 (70 pers.)	Particuliers commune	60 €
		Associations et particuliers hors commune	250 €
	Salle de 300 ou 380 m²	Particuliers commune	110 €
	Salle de 700 ou 780 m² (700 personnes)	Particuliers commune	220 €
		Associations et particuliers hors commune	1100 €
		Réunion association et (ou) groupement hors commune	120 €
		Activités lucratives et répétitives	10 €/heure
CALMONT 115 m² (Salle du Conseil Municipal)		Familles du village de Calmont	Apéritif et repas sans préparation 55 €

1 - Gratuité pour : - toutes les manifestations organisées par les associations de la commune, les trois écoles, les activités sportives communales et les repas de quartier,

2 - Les rassemblements ou réunions à but non lucratif nécessitant la location de la grande salle de Ceignac sont portés à 120 € (+ 50 € si utilisation de la cantine) pour les associations et particuliers hors communes,

3 - Les bals et anniversaires ne sont autorisés que pour les personnes ou associations résidant sur la commune de Calmont ainsi que pour les contribuables payant des impôts sur la Commune et n'y résidant pas. La location des salles aux mineurs résidant sur la Commune est conditionnée à une autorisation écrite des parents et placée sous leur entière responsabilité,

4 - Les agents communaux pourront 1 fois par an réserver une salle à titre gratuit pour un évènement familial,

5 - La location pour les associations hors commune bénéficiant d'une subvention versée par la commune pourra disposer à titre gratuit d'une des salles,

6 - Un tarif pour journée supplémentaire s'applique pour la préparation des mariages : 50€/jour,

7 - Caution : elle est fixée à 500 euros pour toutes les salles. Trois chèques de caution (100, 200, 300 €).

NB : la scène de Ceignac n'est pas compatible avec celle de Magrin ; elle comporte 16 plaques de 1.5 x 1.5 soit 36 m² (6 x 6 ou 4.5 x 7.5).

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Révision des tarifs de location des salles des fêtes communales.

.....
Date de décision: 17/07/2025

Date de réception de l'accusé 22/07/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM25071764

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20250717-DCM25071764-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM TARIF LOCATION S DES F 17 07 2025.doc (99_DE-012-
211200431-20250717-DCM25071764-DE-1-1_1.pdf)